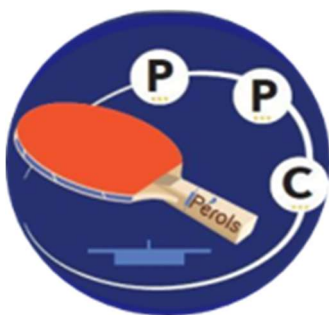


TOURNOI HIVERNAL DE PEROLS 2026

TENNIS DE TABLE

Samedi 31 Octobre 2026



DISPOSITIONS GENERALES

Le Ping Pong Club de Pérols organise un tournoi régional ouvert aux licenciés traditionnels de la FFTT le samedi 31 octobre 2026.

Les épreuves se dérouleront sans interruption, sur 24 tables au gymnase de La Tour, Avenue du général Leclerc, 34470 PEROLS. Ouverture de la salle dès 8H00.

La dotation totale du tournoi est de **580€** répartis en :

- 500 euros en espèces, bons d'achat ;
- 80 euros en trophées.

Le club se réserve le droit de modifier un tableau et les récompenses si le nombre d'inscrits est inférieur à 16. Les féminines pourront participer aux tableaux masculins en fonction de leurs points licences.

Les performances compteront bien évidemment pour le calcul du classement FFTT, le tournoi étant homologué.

Le club de ping-pong de Pérols respectera strictement les règles sanitaires en vigueur à la date du tournoi. Toute personne présente au tournoi devra également s'y conformer sous peine d'exclusion.

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Article 1 : Le tournoi est organisé par le Ping-pong club de Pérols, club affilié à la fédération française de tennis de table sous le numéro 11340007.

Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses licenciés FFTT. Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence.

Article 2 : Tournoi homologué par la Fédération Française de Tennis de table et la ligue Occitanie sous le numéro _____ (demande en cours)

Article 3 : Le juge arbitre sera Monsieur LEGRAND Stéphane (Email: slg34@laposte.net Tel: 0677667591), JA3. Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la FFTT il sera fait stricte application des règlements de cette dernière notamment en matière de revêtements et de collage.

Le responsable de l'organisation est WILLIAMS Anton (email : ppcp.tournois@gmail.com Tel : 0769261002)

Article 4 : Le tirage au sort s'effectuera au 9 rue des lavandes, 34970 Lattes, le vendredi 30 octobre 2026 à 18h.

Article 5 : les tableaux suivants seront organisés :

Le samedi 31 octobre 2026 (3 tableaux maximum par joueur)

Tableau A (500 à 600 - Samedi 09H00)

Tableau B (500 à 800 - Samedi 10H00)

Tableau C (500 à 1000 - Samedi 11H30)

Tableau D (600 à 1200 - Samedi 09H00)

Tableau E (800 à 1600 - Samedi 10H00)

Tableau F (Toutes séries - Samedi 14H00)

Tableau G (Non Licenciés - Samedi 14H30)

Tableau H (Consolante - Samedi 16H00)

Article 5.1 : Le tableau H pourra être annulé si le timing ne permet pas de tenir les délais du tournoi. La décision sera prise par le juge arbitre et les organisateurs le jour même vers 15h.

Article 5.2 : Règle spécifique au tableau H :

Le tableau H compte pour le décompte des points individuel mais uniquement pour les rencontres entre 2 joueurs avec une licence compétition en cours de validité. Le tableau étant ouvert aux

licences loisirs également, les rencontres entre licence compétition et licence loisir ne seront pas prises en comptes.

Article 6 : Ce tournoi sera doté en espèces et coupes selon le tableau des récompenses.

Article 7 : Les inscriptions sont limitées à 3 tableaux par joueur.

Les joueurs qui ne sont plus en compétition sur un tableau pourront s'inscrire en plus à la consolante.

Article 7.1 : Catégories d'âge acceptées :

La catégorie Poussin ne permet de faire que le tableau G (loisir)

Article 7.2 : Un joueur avec une licence Loisir ne pourra s'inscrire que sur les tableaux G et H

Article 7.3 : Le tableau G n'est ouvert qu'aux licenciés avec une licence de type LOISIR ou aux joueurs non licenciés

Article 8 : Tous les tableaux se jouent en poule de 3 et les 2 premiers de poule sont qualifiés, suivi de tableaux à élimination directe. Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches.

- Les tableaux A à E sont limités à 36 joueurs maximum.
- Les tableaux F et G sont limités à 48 joueurs maximum.
- Le tableau H est limité à 36 joueurs maximum.

Article 8.1 : Déroulement de la compétition

Tableau A (Début de la compétition à 09H00 et finale prévue à : 17h00)

Tableau B (Début de la compétition à 10H00 et finale prévue à : 18h00)

Tableau C (Début de la compétition à 11H30 et finale prévue à : 19h00)

Tableau D (Début de la compétition à 09H00 et finale prévue à : 17h00)

Tableau E (Début de la compétition à 10H00 et finale prévue à : 18h00)

Tableau F (Début de la compétition à 14H00 et finale prévue à : 21h00)

Tableau G (Début de la compétition à 11H30 et finale prévue à : 18h00)

Tableau H (Début de la compétition à 16H00 et finale prévue à : 20h00)

Le tournoi est donc prévu pour se terminer à 21h

Article 9 : Une tenue sportive réglementaire sera exigée. Les participants devront utiliser des balles plastiques agréées FFTT non fournies par l'organisateur.

Article 9.1 : La compétition s'effectuera sur 24 tables. Les aires de jeu sont de 5m x 10m.

Article 10 : Les vainqueurs devront ramener à la table d'arbitrage la plaquette de la partie qu'ils viennent de disputer en s'assurant du résultat indiqué. Les perdants pourront être appelés pour arbitrer une partie du tour suivant.

Article 11 : En cas de forfait ou d'absence non excusée, la commission sportive régionale appliquera l'article IV,202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points de classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. Un joueur ne se présentant pas à sa table après le 2^{ème} appel sera déclaré forfait par le juge-arbitre.

Article 12 : Responsabilité et conditions d'annulation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte. Le tournoi peut être annulé sans préavis et unilatéralement en cas de force majeure, raison sanitaire, indisponibilité du gymnase, absence des organisateurs ou JA.

Article 13 : Les droits d'inscription sont fixés par le club comme suit :

- **Tableaux A, B, C, D, E, F et G : 8 euros par tableau**
- **Tableau H (Consolante) : 5 euros**

Article 14 : Le responsable de l'organisation est l'association PING PONG CLUB PEROLS. Les engagements devront parvenir impérativement au plus tard le vendredi 30 octobre 2026 15 heures via le lien HELLOASSO suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/ping-pong-club-de-perols/evenements/tournoi-hivernal-2026>

Le paiement des droits d'inscription doit s'effectuer par internet sur le site HELLOASSO. En cas d'impossibilité de payer en ligne, merci de contacter l'organisation par mail à l'adresse ppcp.tournois@gmail.com.

Si des places sont disponibles, une inscription sera possible le jour du tournoi au pointage à partir de 8h avec présentation de la licence FFTT

Article 15 : Les épreuves du tournoi se dérouleront sans interruption. Chaque jour, une buvette avec restauration fonctionnera toute la journée

Article 16 : Tout point non prévu par le présent règlement sera tranché par le juge-arbitre, en accord avec l'organisateur.

Article 17 : Le fait de s'engager implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 18 : Gains et récompenses TOURNOI HIVERNAL DE PEROLS 2026

TABLEAU DES RECOMPENSES							
Date	TABEAU	SERIES	DEMARRAGE	Finales à :	VAINQUEUR	FINALISTE	1/2 FINALISTE
samedi 31 octobre	A	500 à 600	09H00	17h00	30 € (BAM)+ trophée	20 € (BAM)	5 € + 1 boisson
	B	500 à 800	10H00	18h00	30 € (BAM)+ trophée	20 € (BAM)	5 € + 1 boisson
	C	500 à 1000	11H30	19h00	30 € (BAM)+ trophée	20 € (BAM)	5 € + 1 boisson
	D	600 à 1200	09H00	17h00	30 € (BAM)+ trophée	20 € (BAM)	5 € + 1 boisson
	E	800 à 1600	10H00	18h00	30 € (BAM)+ trophée	20 € (BAM)	5 € + 1 boisson
	F	Toutes séries	14H00	21h00	75 € + trophée	30 €	10 €
	G	Non Licenciés	11H30	18h00	30 € (BAM)+ trophée	20 € (BAM)	5 € + 1 boisson
	H	Consolante	16H00	20h00	10 €	5 € + 1 boisson	0 € + 1 boisson

(BAM) : Bon d'achat chez notre partenaire

(BAB) : Bon d'achat à dépenser sur la buvette du tournoi